



Règlement de la *Vogu'à Toul* - 01/05/2019

Généralités

La *Vogu'à Toul* est une randonnée en boucle de 15 km ouverte à toutes les embarcations mues à la pagaie ou à la rame (canoës, kayaks, Dragon Boats, Stand Up Paddle, avirons avec barreur, ...). Les participants ont la possibilité d'adapter la longueur du parcours à leurs capacités.

Bienveillance et bonne humeur sont les maîtres mots de l'événement !

Départ de Pierre-la-Treiche vers Villey-le-Sec, faire le tour de la bouée, ensuite cap vers Toul.

Deux options :

- **Sportive :**
 - o Pause «madeleine » au ponton bleu de Toul et demi-tour.
 - o Repas servi à la salle des fêtes.
- **Gourmande :**
 - o Départ de Pierre-la-Treiche vers Villey-le-Sec, faire le tour de la bouée.
 - o Etape 1 : apéritif à Pierre-la-Treiche au niveau du pont.
 - o Etape 2 : entrée au ponton de Chaudeney.
 - o Etape 3 : plat principal au ponton bleu de Toul et demi-tour
 - o Etape 4 : fromage au ponton de Chaudeney.
 - o Arrivée à Pierre-la-Treiche : dessert en commun avec tous les participants.

Eau à disposition de tous les participants le long du parcours.

Conditions de participation

La participation à la Vogu'à TOUL implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du présent règlement. En cas de non respect de celui ci, la responsabilité de l'ALTCK ne saurait être engagée.

L'ALTCK se réserve le droit de modifier le présent règlement si nécessaire, ou d'annuler l'événement si les conditions météorologiques ou fluviales ne permettent pas une sécurité satisfaisante.

Par sa participation à la Vogu'à Toul, chaque concurrent autorise expressément l'organisation (ou ses ayants droit) à utiliser son nom, son image, sa voix dans le cadre de la communication de l'ALTCK.

Chaque participant doit être titulaire d'une licence FFCK ou FFA à jour. Dans le cas contraire, un titre FFCK à la journée sera délivré (cf. fiche d'inscription). Tout mineur doit être accompagné d'un adulte responsable. Tout participant s'engage à respecter le code de la navigation, le règlement FFCK et les consignes données par l'ALTCK lors de la confirmation des inscriptions.

Inscription & annulation

La date limite pour les inscriptions et paiement en ligne est le 23 avril 2019 sur notre site <https://altck.org/boutique>

Tarif promotionnel jusqu'au 16 avril 2019.

En cas d'annulation les participants seront intégralement remboursés.





Accueil & environnement

Confirmation d'inscription à la salle Poussot à partir de 9:00.

Café offert, petite restauration pendant l'accueil.

Douches et sanitaires aux vestiaires du stade.

Chaque participant s'engage à trier ses déchets sans rien jeter dans la Moselle (les peaux de banane, d'orange... notamment, mettent des mois à se décomposer dans l'eau).

À propos de ne pas jeter n'importe quoi à l'eau, ne vous baignez pas, c'est interdit !

Sécurité

Chaque participant s'engage à porter son identification (bracelet de contrôle), une aide à la flottabilité aux normes CE en vigueur (possibilité de location sur place), adaptée à son poids ainsi que des chaussures fermées tout au long du parcours.

Les déguisements sont admis dans la mesure où ils ne mettent pas en cause la sécurité individuelle.

En cas de dessalage, les embarcations les plus proches devront porter assistance si nécessaire.

Départ

Embarquement à partir de 10:00

Regroupement de toutes les embarcations avant le départ pour la photo.

Le départ groupé de la Vogu' à TOUL sera donné en aval du pont de Pierre-la-Treiche, à 11:00 pétante!

Dans la mesure du possible, les participants devront se positionner dans la zone de départ en fonction de leurs ambitions de performance afin de ne pas gêner des embarcations plus rapides. Nous rappelons que la courtoisie est de rigueur : il s'agit d'une balade et non d'une compétition...

Arrivée

L'arrivée se situe au niveau du pont de Pierre-la-Treiche.

L'entraide est de rigueur pour le chargement des embarcations sur les remorques.

Remise des prix

Une remise de récompenses (prix spéciaux à la discrétion du jury, qui est bien évidemment corrompible...) aura lieu vers 15h00 à la salle des fêtes de Pierre-la-Treiche.

